

SONDAGE 2026

# Soutien des milieux de travail aux personnes **proches aidantes en emploi**

Enquête auprès des CRHA | CRIA en entreprise

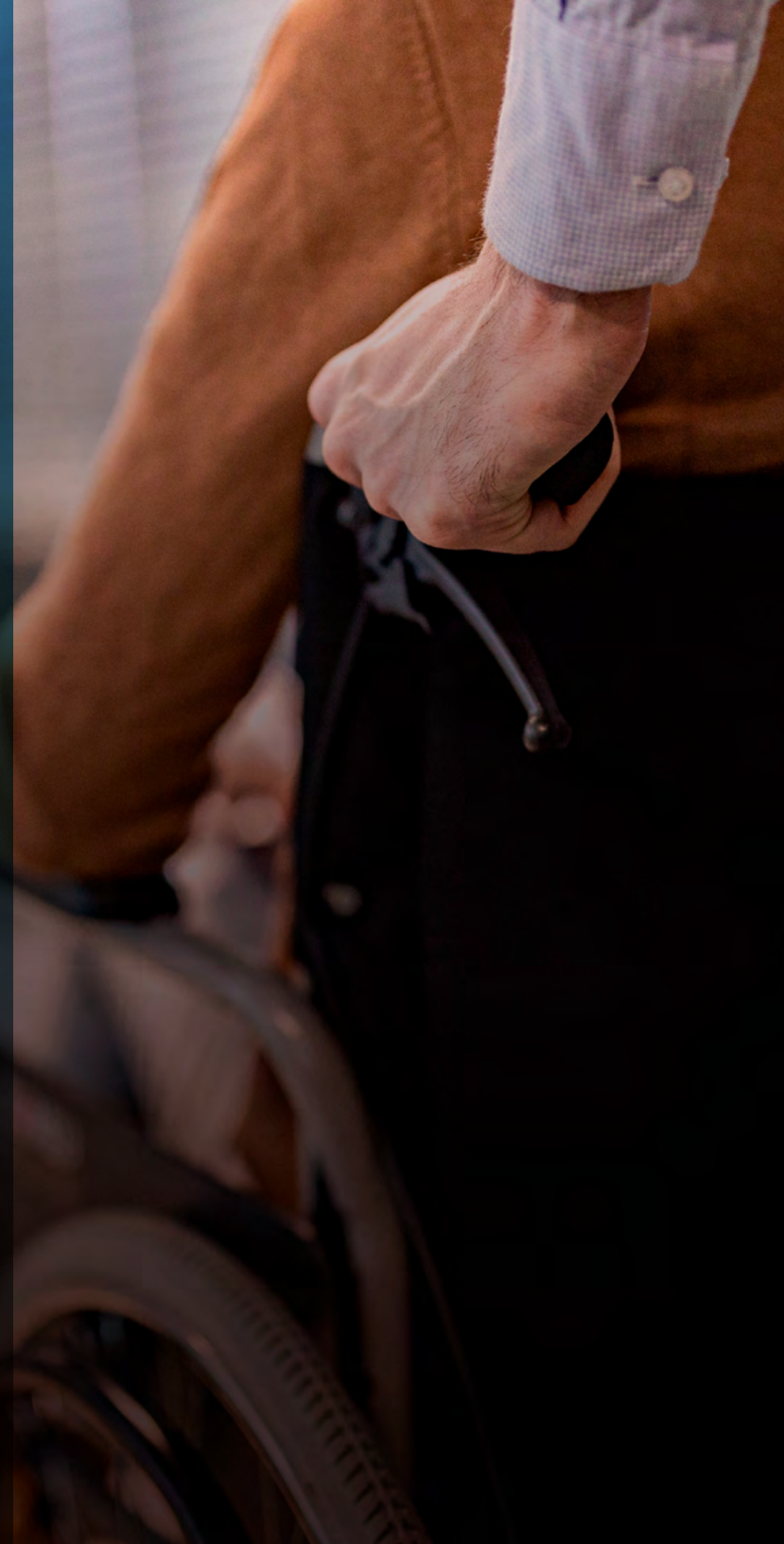
**Nombre de répondants : 215**

Ce sondage a été mené du 5 au 17 février 2026.

# CRHA

Ordre des conseillers  
en ressources  
humaines agréés

© Droits réservés, CRHA, 2026





## MÉTHODOLOGIE

Réalisée auprès des CRHA | CRIA par l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, la collecte de données en ligne s'est déroulée du 5 au 17 février 2026 inclusivement. Au total, 215 professionnelles et professionnels agréés œuvrant en entreprise y ont répondu. Notons que, puisqu'il s'agit d'un sondage Internet, le calcul d'une marge d'erreur ne s'applique pas.

Publié en version électronique en février 2026.

# CRHA

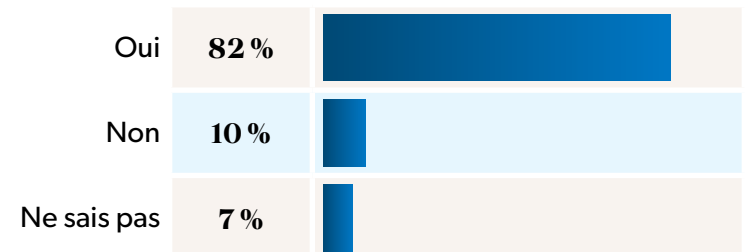
Ordre des conseillers  
en ressources  
humaines agréés

# Table des matières

<b>01</b>	À votre connaissance, votre organisation compte-t-elle des employés qui agissent comme proches aidants (responsabilités non rémunérées de soutien, continues ou occasionnelles, envers un proche ayant une incapacité physique, psychologique ou autre, temporaire ou permanente)?	4
<b>02</b>	Constatez-vous dans votre organisation une évolution dans le nombre de demandes d'aménagement de la part d'employés proches aidants?	5
<b>03</b>	Votre organisation dispose-t-elle de mesures de conciliation travail-vie personnelle permettant de répondre aux besoins des employés qui jouent ou pourraient être appelés à jouer un rôle de proche aidant?	5
<b>04</b>	Parmi ces mesures, lesquelles sont accessibles aux employés de votre organisation qui jouent un rôle de proche aidant?	6
<b>05</b>	À quelle fréquence ces mesures sont-elles communiquées aux employés de votre organisation?	7
<b>06</b>	À votre connaissance, est-ce que des employés proches aidants se sont prévalus d'une ou de plusieurs mesures que votre organisation a mises à leur disposition?	7
<b>07</b>	Les experts estiment qu'au moins le tiers des travailleurs proches aidants ne se sentent pas à l'aise de parler de leur situation dans leur milieu de travail. À votre avis, quelles sont les principales raisons qui les incitent à garder le silence à ce sujet?	8
<b>08</b>	Quel est votre degré d'accord avec l'affirmation suivante : « En milieu de travail, les besoins des proches aidants sont tout aussi légitimes que ceux des parents et devraient être autant considérés dans une démarche globale de conciliation travail – vie personnelle »?	8
<b>09</b>	Quelles actions votre organisation a-t-elle mises en place pour soutenir les employés proches aidants?	9
<b>10</b>	La Loi sur les normes du travail prévoit des absences de courte durée d'un maximum de 10 jours (dont 2 rémunérés) pour des obligations familiales ou pour soutenir un proche en tant que proche aidant. À votre avis, le fait que ces absences s'appliquent aux responsabilités de proche aidance est-il connu des employés de votre organisation?	9
<b>11</b>	La Loi sur les normes du travail prévoit des congés prolongés pour les personnes proches aidantes dans certaines situations (maladie grave ou potentiellement mortelle). Votre organisation a-t-elle déjà eu à traiter ce type de demande?	10
<b>12</b>	Le Plan d'action gouvernemental 2021-2026 prévoyait des actions de sensibilisation et des outils pour soutenir la conciliation proche aidance-travail dans les organisations. À votre avis, ces actions ont-elles répondu aux besoins de votre organisation?	10
<b>13</b>	À votre avis, votre organisation est-elle bien outillée pour soutenir les employés proches aidants?	11
<b>14</b>	À votre avis, et compte tenu du profil démographique des effectifs de votre organisation, comment évolueront à l'avenir les besoins de conciliation travail-vie personnelle en lien avec les responsabilités qu'entraîne la proche aidance? Prévoyez-vous...	11
<b>15</b>	Dans quel type d'organisation travaillez-vous?	12
<b>16</b>	Combien d'employés compte votre organisation?	13
<b>17</b>	Quel secteur économique décrit le mieux votre organisation?	13
<b>18</b>	Dans quelle région administrative se concentrent les activités de votre organisation?	14

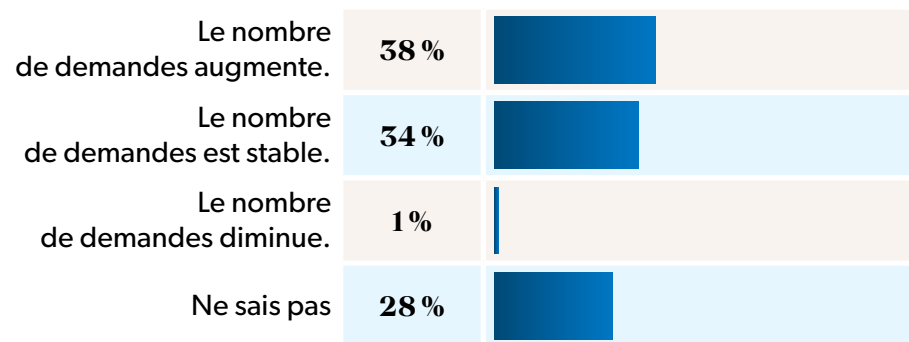


**01** À votre connaissance, votre organisation compte-t-elle des employés qui agissent comme proches aidants (responsabilités non rémunérées de soutien, continues ou occasionnelles, envers un proche ayant une incapacité physique, psychologique ou autre, temporaire ou permanente)?



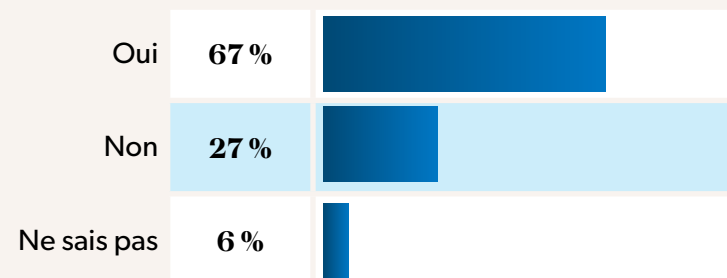
NOMBRE DE RÉPONDANTS : 215

## 02 Constatez-vous dans votre organisation une évolution dans le nombre de demandes d'aménagement de la part d'employés proches aidants?



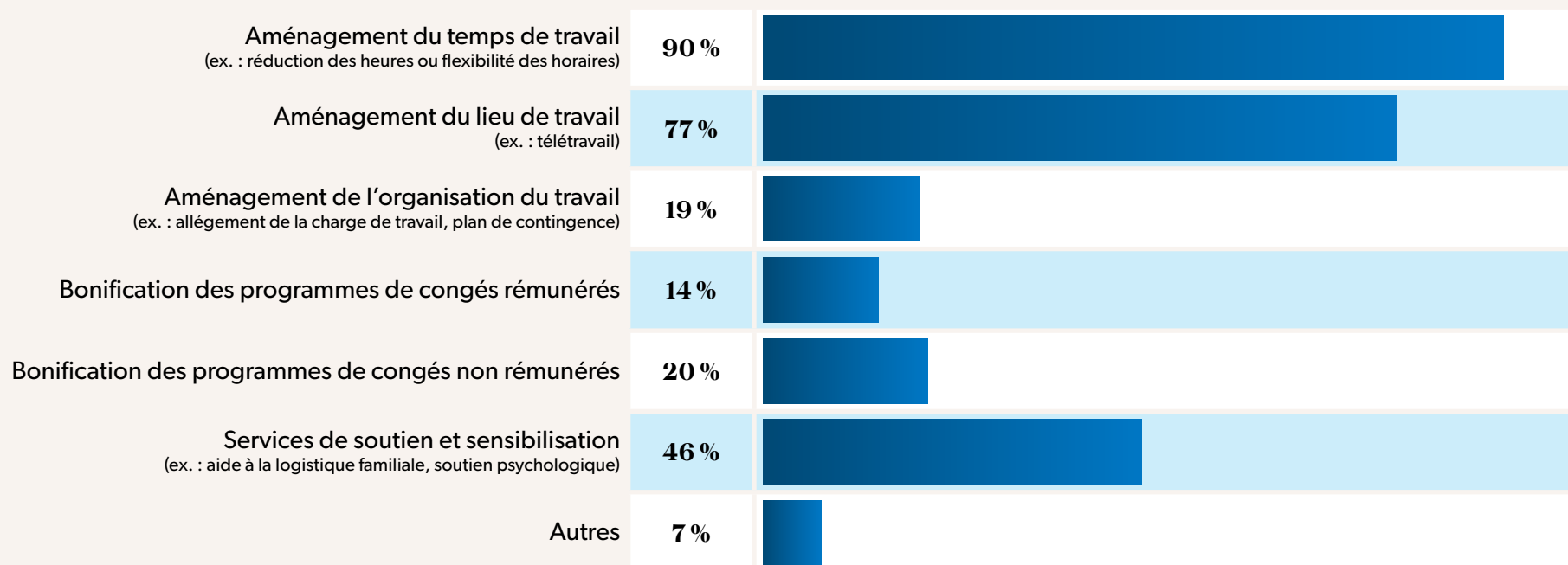
NOMBRE DE RÉPONDANTS : 214

## 03 Votre organisation dispose-t-elle de mesures de conciliation travail-vie personnelle permettant de répondre aux besoins des employés qui jouent ou pourraient être appelés à jouer un rôle de proche aidant?



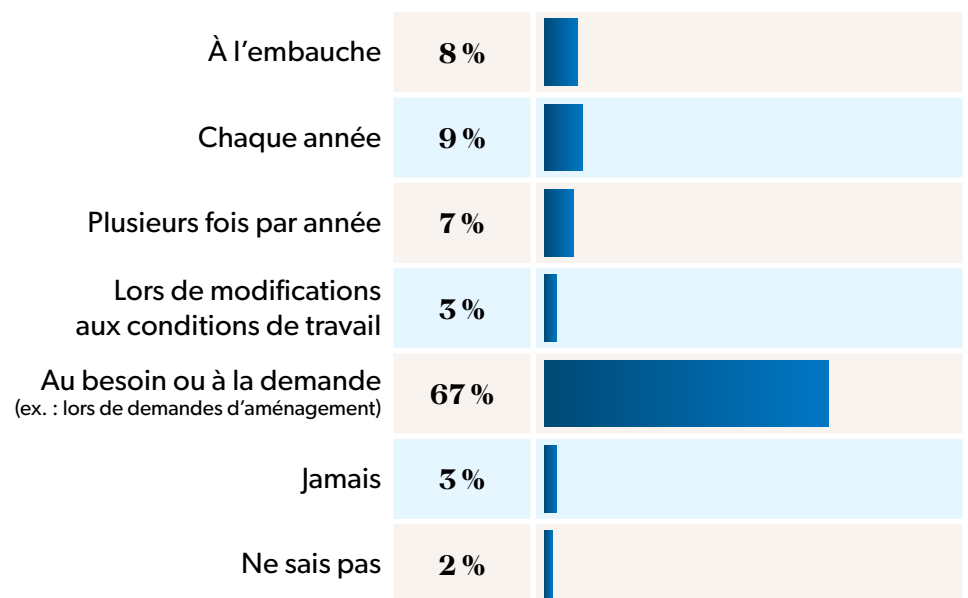
NOMBRE DE RÉPONDANTS : 215

## 04 Parmi ces mesures, lesquelles sont accessibles aux employés de votre organisation qui jouent un rôle de proche aidant? (Plusieurs réponses possibles)



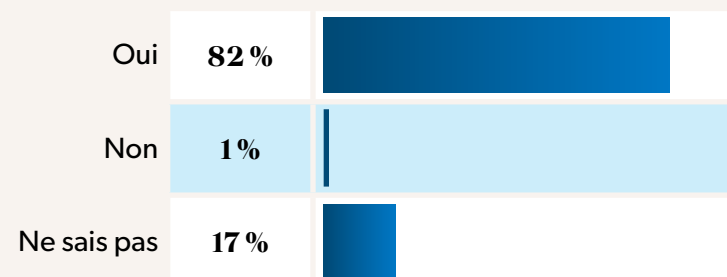
NOMBRE DE RÉPONDANTS : 145

## 05 À quelle fréquence ces mesures sont-elles communiquées aux employés de votre organisation?



NOMBRE DE RÉPONDANTS : 145

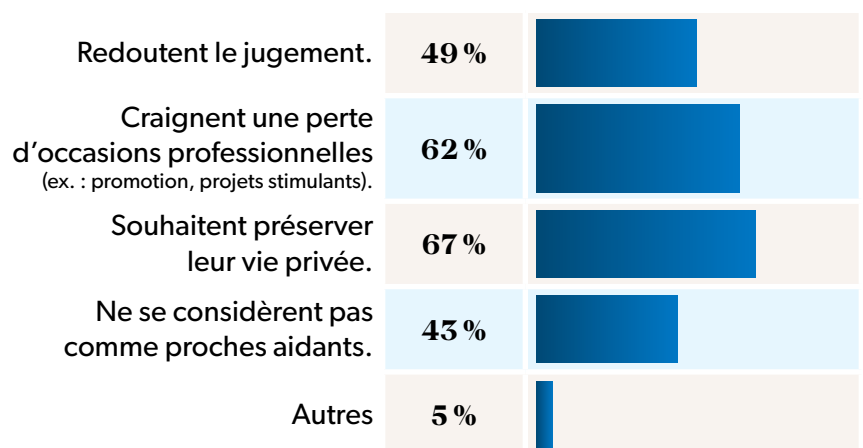
## 06 À votre connaissance, est-ce que des employés proches aidants se sont prévalus d'une ou de plusieurs mesures que votre organisation a mises à leur disposition?



NOMBRE DE RÉPONDANTS : 145

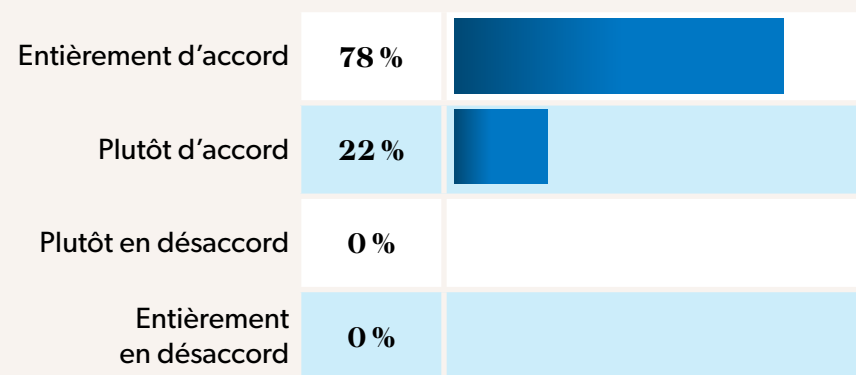
## 07 Les experts estiment qu'au moins le tiers des travailleurs proches aidants ne se sentent pas à l'aise de parler de leur situation dans leur milieu de travail. À votre avis, quelles sont les principales raisons qui les incitent à garder le silence à ce sujet?

(Plusieurs réponses possibles)



NOMBRE DE RÉPONDANTS : 215

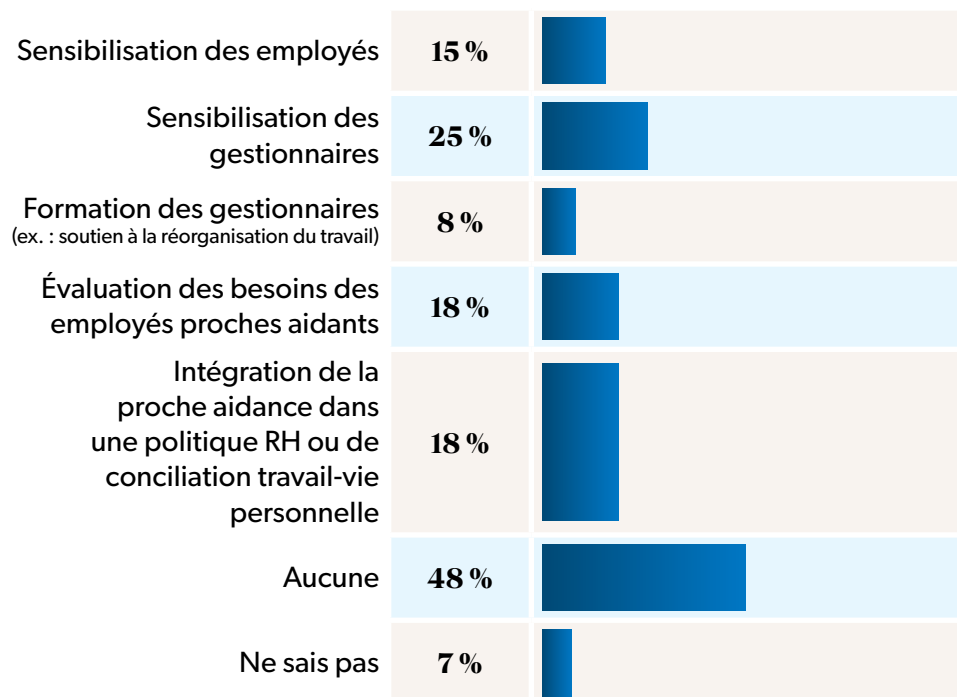
## 08 Quel est votre degré d'accord avec l'affirmation suivante : « En milieu de travail, les besoins des proches aidants sont tout aussi légitimes que ceux des parents et devraient être autant considérés dans une démarche globale de conciliation travail – vie personnelle »?



NOMBRE DE RÉPONDANTS : 215

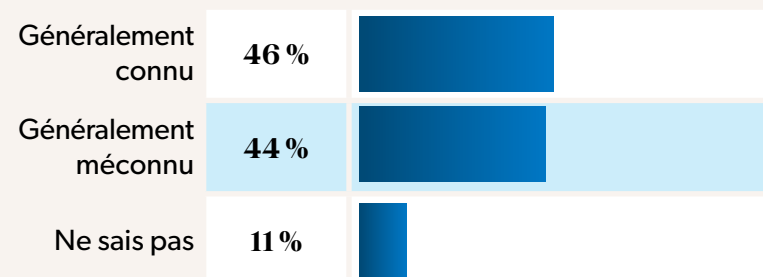
## 09 Quelles actions votre organisation a-t-elle mises en place pour soutenir les employés proches aidants?

(Plusieurs réponses possibles)



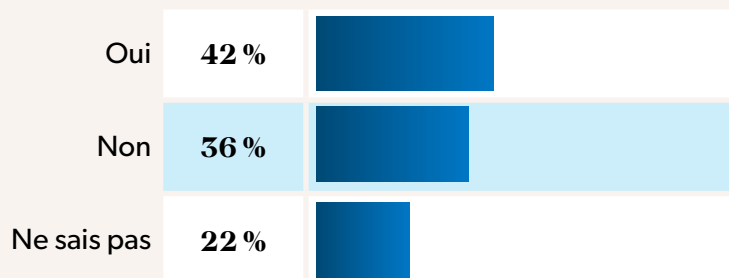
NOMBRE DE RÉPONDANTS : 215

## 10 La Loi sur les normes du travail prévoit des absences de courte durée d'un maximum de 10 jours (dont 2 rémunérés) pour des obligations familiales ou pour soutenir un proche en tant que proche aidant. À votre avis, le fait que ces absences s'appliquent aux responsabilités de proche aidance est-il connu des employés de votre organisation?



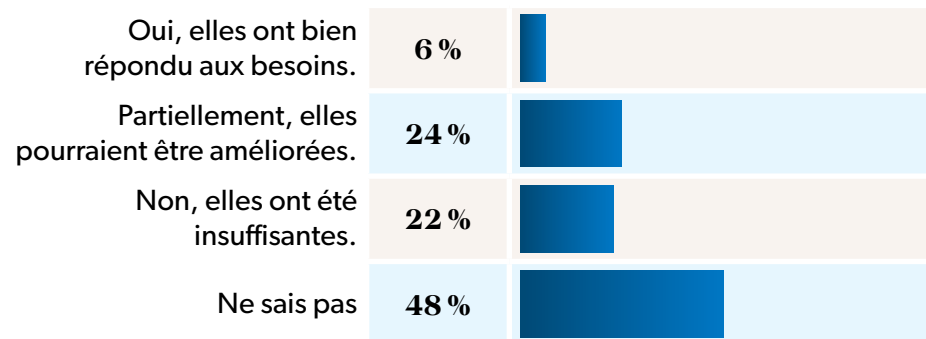
NOMBRE DE RÉPONDANTS : 215

**11** La Loi sur les normes du travail prévoit des congés prolongés pour les personnes proches aidantes dans certaines situations (maladie grave ou potentiellement mortelle). Votre organisation a-t-elle déjà eu à traiter ce type de demande?



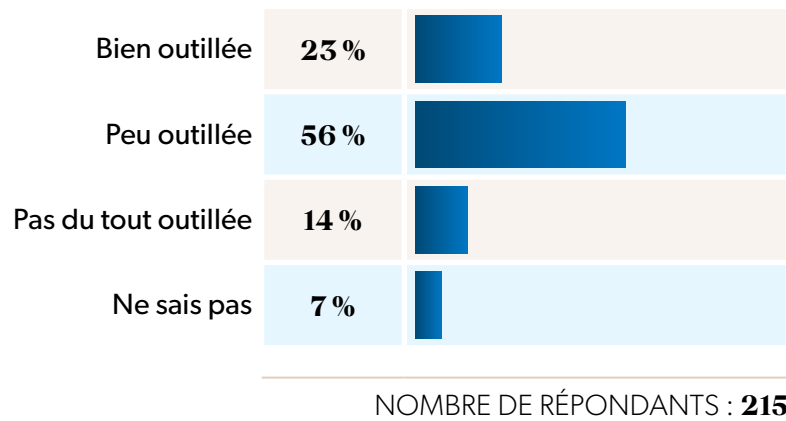
NOMBRE DE RÉPONDANTS : **215**

**12** Le Plan d'action gouvernemental 2021-2026 prévoyait des actions de sensibilisation et des outils pour soutenir la conciliation proche aideance-travail dans les organisations. À votre avis, ces actions ont-elles répondu aux besoins de votre organisation?

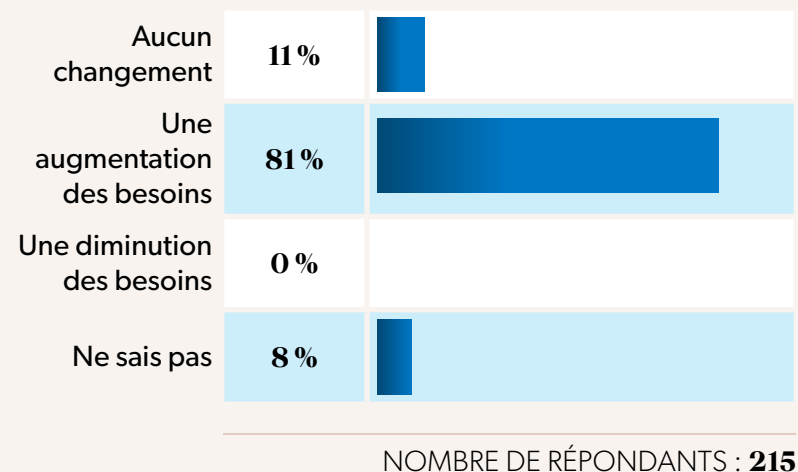


NOMBRE DE RÉPONDANTS : **213**

### 13 À votre avis, votre organisation est-elle bien outillée pour soutenir les employés proches aidants?

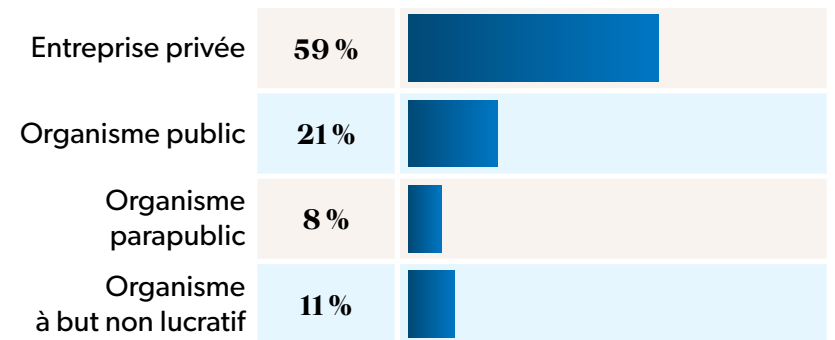


### 14 À votre avis, et compte tenu du profil démographique des effectifs de votre organisation, comment évolueront à l'avenir les besoins de conciliation travail-vie personnelle en lien avec les responsabilités qu'entraîne la proche aide? Prévoyez-vous...



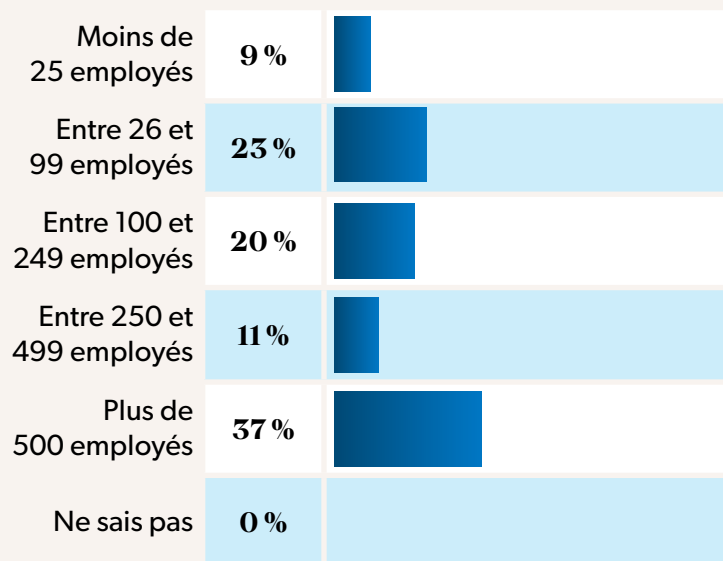
# Données sociodémographiques

## 15 Dans quel type d'organisation travaillez-vous?



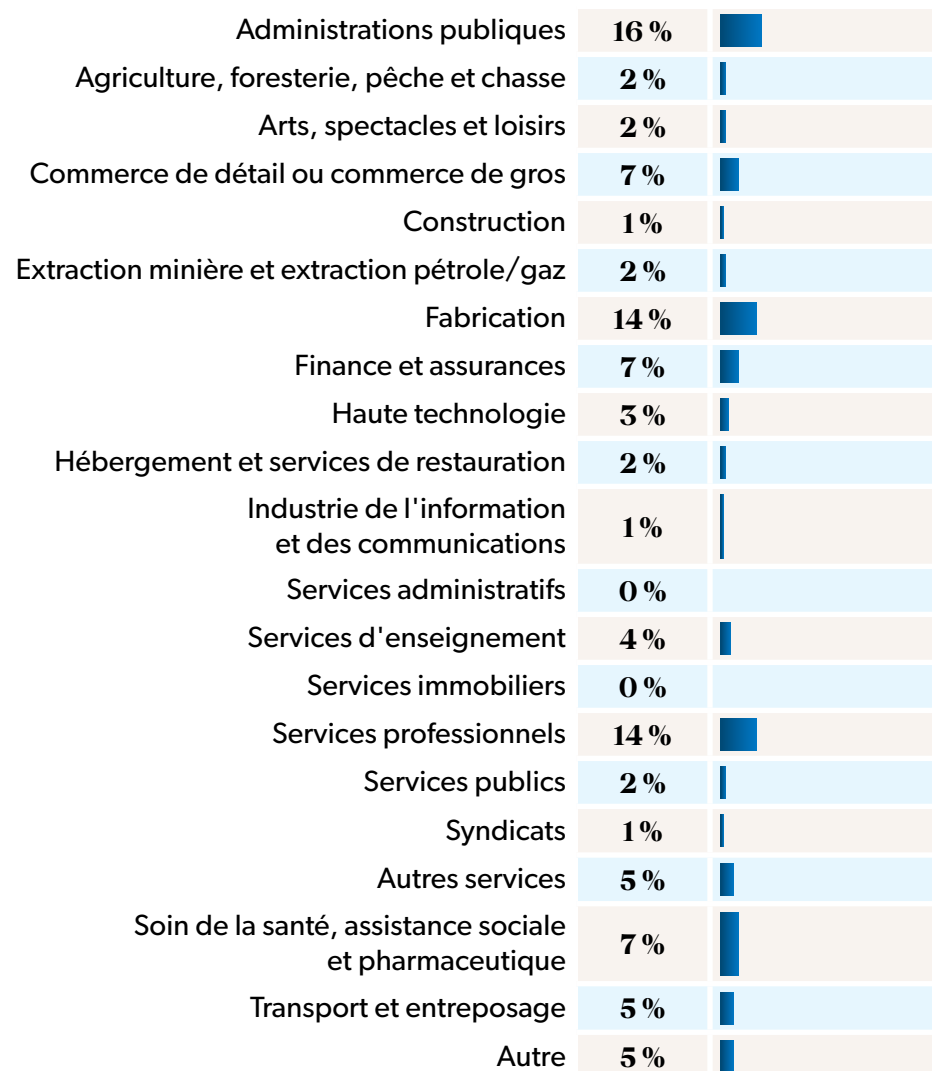
NOMBRE DE RÉPONDANTS : 214

## 16 Combien d'employés compte votre organisation?



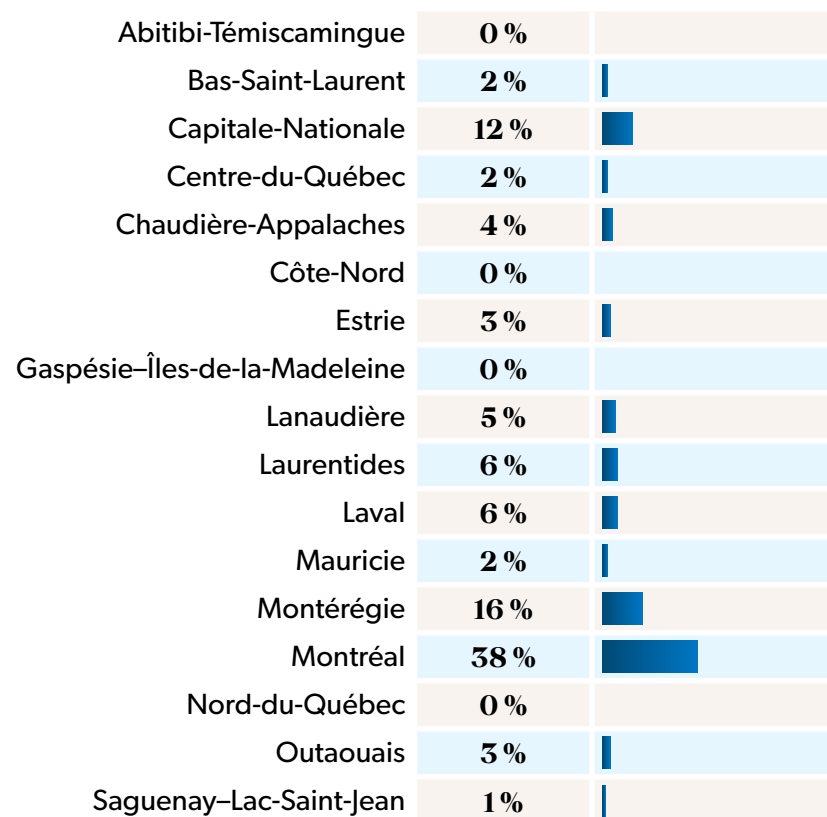
NOMBRE DE RÉPONDANTS : 215

## 17 Quel secteur économique décrit le mieux votre organisation?



NOMBRE DE RÉPONDANTS : 215

# 18 Dans quelle région administrative se concentrent les activités de votre organisation?



NOMBRE DE RÉPONDANTS : **212**

1200, av. McGill College - 14<sup>e</sup> étage  
Montréal QC H3B 4G7

514-879-1636 / 1-800-214-1609

[info@ordrecrha.org](mailto:info@ordrecrha.org)

[ORDRECRHA.ORG](http://ORDRECRHA.ORG)

# CRHA

Ordre des conseillers  
en ressources  
humaines agréés